

SÉANCE DU 24 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le **vingt-quatre mars**, le Conseil Municipal de la Commune d'**Albussac**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Sébastien MEILHAC**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : Quinze.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2017.

PRÉSENTS : Sébastien MEILHAC, Marie-Claudine SALESSE, Michel FARGES, Jean-Paul PEYROUX, Christian RIGAL, Janine POUJADE, Dominique BASSALER, David TURCAN, Luc GARDARIN, Jean-Michel FAURE, Sabrina LACHAUD.

ABSENTS : Pierre RAOUL, Eugénie BOURDET-GENDRE, Stéphane TAILLARDAS, Nathalie ROUGE, excusés.

Madame Sabrina LACHAUD a été élue secrétaire.

o-O-o

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller municipal a reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance du 23 février 2017. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 23 février 2017.

Monsieur le Maire propose une modification de l'ordre du jour par l'ajout des points suivants :

- **Biens de section,**
- **Matériel informatique – école primaire,**
- **Mise en place d'un espace numérique - mairie.**

Le Conseil Municipal accepte la modification de l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

o-O-o

N°2017/15

Objet : Bail entre les biens de section de la Commanderie, la Beauverie, Chantarel et M. DUFOUR Frédéric.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à plusieurs demandes de location ou d'acquisition concernant des parcelles de biens de section, le Comité Consultatif s'est réuni le 7 mars 2017. Monsieur Michel Farges donne toute précision et informe de la proposition faite par les membres du comité consultatif.

Il indique que deux demandes, en achat ou en location, sont parvenues en mairie concernant la parcelle n°37 section YK : étant donné que les demandeurs (Jean-Michel Aubertie et Frédéric Dufour) ne sont pas membres de la section concernée, le seul agriculteur membre de la section a été contacté. Vu sa réponse et, vu le contenu de la délibération du conseil municipal du 6 février 2004, l'ordre de priorité établi désigne M. Dufour Frédéric comme futur signataire du bail de location à établir avec la section citée en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide qu'un bail à ferme soit établi entre les biens de section de la Commanderie, la Beauverie, Chantarel et M. DUFOUR Frédéric pour l'exploitation de la parcelle n°37 section YK pour une superficie de 15.940 m²,
- confirme que la date de début de bail est fixée au 1^{er} avril 2017,
- fixe le montant de la location comme suit : $53,04 \text{ €} \times 1,594 = 84,55 \text{ €}$
- précise que la révision s'effectuera chaque année au moment de la publication de l'indice de fermage (la première révision s'effectuera au dernier trimestre 2017),
- charge le Maire d'établir le bail à ferme énoncé ci-dessus et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération.

o-O-o

N°2017/16

Objet : Bail entre les biens de section de la Commanderie, la Beauverie, Chantarel / de la Commanderie, la Beauverie, Chantarel, la Borie et le GAEC de la FERME BLEUE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à plusieurs demandes de location ou d'acquisition concernant des parcelles de biens de section, le Comité Consultatif s'est réuni le 7 mars 2017. Monsieur Michel Farges donne toute précision et informe de la proposition faite par les membres du comité consultatif.

Il précise que M. Bassaler Dominique était absent lors de ce comité consultatif étant donné qu'il fait partie des demandeurs. Il présente les demandes formulées par M. Aubertie Jean-Michel et le GAEC de la Ferme Bleue (Dominique et Véronique Bassaler) Vu la délibération du conseil municipal du 6 février 2004, le comité consultatif propose la location des parcelles n°20 (e et f) section YK et n°22 section YK au GAEC de la Ferme Bleue.

Etant donné l'objet de la délibération, Monsieur Dominique Bassaler ne prend part ni à la discussion, ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide qu'un bail à ferme soit établi entre les biens de section de la Commanderie, la Beauverie, Chantarel, la Borie et le GAEC de la FERME BLEUE pour l'exploitation de la parcelle n°20 e et f section YK pour une superficie de 9.118 m²,
- confirme que la date de début de bail est fixée au 1^{er} avril 2017,
- fixe le montant de la location comme suit : $53,04 \text{ €} \times 0,9118 = 48,36 \text{ €}$
- décide qu'un bail à ferme soit établi entre les biens de section de la Commanderie, la Beauverie, Chantarel et le GAEC de la FERME BLEUE pour l'exploitation de la parcelle n°22 section YK pour une superficie de 72.910 m²,
- confirme que la date de début de bail est fixée au 1^{er} avril 2017,
- fixe le montant de la location comme suit : $53,04 \text{ €} \times 7,2910 = 386,71 \text{ €}$
- précise que la révision s'effectuera chaque année au moment de la publication de l'indice de fermage (la première révision s'effectuera au dernier trimestre 2017),
- charge le Maire d'établir les baux à ferme énoncés ci-dessus et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération.

o-O-o

Objet : Biens de section d'Aubiat
Demande de M. Boual Philippe.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une autre demande a également été étudiée lors de la réunion du Comité consultatif du 7 mars : M. Philippe Boual souhaite acquérir la parcelle n°31 section YC appartenant aux biens de section du village d'Aubiat. Après en avoir délibéré et, conformément à la proposition du Comité consultatif, le Conseil Municipal charge M. le Maire de contacter M. Boual afin de connaître ses motivations et son intérêt à l'acquisition de cette parcelle : il n'est ni locataire, ni riverain. Les conseillers souhaitent également qu'il soit informé de la procédure (consultation des membres de la section d'Aubiat...).

o-O-o

N°2017/17

Objet : Matériel informatique
Ecole primaire.

Monsieur le Maire présente une demande de la Directrice de l'école primaire pour le renouvellement de l'ordinateur spécifique au travail de direction qui est ancien et présente de nombreux dysfonctionnements. Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux 2 devis pour l'acquisition d'un nouvel ordinateur portable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide l'acquisition d'un ordinateur portable pour l'école primaire,
- approuve le devis de Technique Média Informatique égal à **689 € TTC** (soit 574,17 € HT)
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

o-O-o

N°2017/18

Objet : Mise en place d'un espace numérique - Mairie.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nouvelle procédure d'instruction des Cartes Nationales d'Identité et, précise que l'acquisition de matériel pour création d'un espace numérique au sein de la mairie est éligible à l'aide de la DETR. Il présente un projet estimé à 1.000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide la création d'un espace numérique dans le bâtiment Mairie,
- approuve le projet estimé à **1.000,00 € HT**,
- donne son accord sur le plan de financement ci-après :

○ Subvention D.E.T.R.	1.000 € x 50% =	500,00 €
○ Autofinancement		700,00 €
○ Total TTC :		1.200,00 €
- sollicite Monsieur le Préfet de la Corrèze pour une aide la plus élevée possible dans le cadre de la D.E.T.R.,
- décide de procéder à la dévolution du marché par le biais de la procédure adaptée avec publicité librement déterminée, charge le Maire d'effectuer la publication de cette opération, à négocier avec les entreprises et à choisir l'une d'elles,
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.
- décide de procéder à la dévolution du marché par le biais de la procédure adaptée avec publicité librement déterminée, charge le Maire d'effectuer la publication de cette opération, à négocier avec les entreprises et à choisir l'une d'elles,
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

o-O-o**N°2017/19**

**Objet : Approbation du Compte de Gestion du Budget
Principal dressé par M. FERRER William.**

Le Conseil Municipal :

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
 - après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
 - après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 - considérant que toutes les opérations sont régulières,
- 1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

o-O-o**N°2017/20**

**Objet : Approbation du Compte de Gestion du
Service de l'Eau dressé par M. FERRER William.**

Le Conseil Municipal :

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui

de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- considérant que toutes les opérations sont régulières,
- 1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion du service de l'Eau dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

o-O-o

N°2017/21

Objet : Approbation du Compte de Gestion du Service de l'Assainissement dressé par M. FERRER William.

Le Conseil Municipal :

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- considérant que toutes les opérations sont régulières,
- 1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion du service de l'Assainissement dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

o-O-o

N°2017/22

Objet : Approbation du Compte de Gestion du budget du Lotissement dressé par M. FERRER William.

Le Conseil Municipal :

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- considérant que toutes les opérations sont régulières,
- 1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion du budget du Lotissement dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

o-O-o

N°2017/23

Objet : Compte Administratif 2016

Budget principal.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame SALESSE Marie-Claudine, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur MEILHAC Sébastien, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **approuve le Compte Administratif 2016**, lequel peut se résumer ainsi :

Intitulés	Crédits votés	Réalisations annuelles	Reste à réaliser
Dépenses	951.173,00	806.191,84	25.167,00
Dép. de fonctionnement	709.436,00	545.542,34	
Dép. d'investissement	141.778,00	160.690,76	25.167,00
Résultat reporté investiss	99.959,00	99.958,74	
Recettes	951.173,00	961.644,51	15.638,00
Résultat reporté fonct.	87.095,00	87.095,21	
Rec. de fonctionnement	622.341,00	636.030,93	
Rec. d'investissement	241.737,00	238.518,37	15.638,00
Déficit de clôture			9.529,00
Excédent de clôture		155.452,67	

o-O-o

N°2017/24

Objet : Affectation du résultat

Budget Principal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur report (report à nouveau créditeur) 87.095,21 €

Résultat d'investissement antérieur reporté - 99.958,74 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2016 :

Solde d'exécution de l'exercice 77.827,61 €

Solde d'exécution cumulé - 22.131,13 €

Restes à réaliser au 31.12.2016 :

Dépenses d'investissement - 25.167,00 €

Recettes d'investissement 15.638,00 €

Solde - 9.529,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2016

Rappel du solde d'exécution cumulé - 22.131,13 €

Rappel du solde des restes à réaliser - 9.529,00 €

Besoin de financement total - 31.660,13 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 90.488,59 €

Résultat antérieur 87.095,21 €

Total à affecter 177.583,80 €

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION :

▪ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur B.P.2017)	31.660,13 €
▪ Reste sur excédent de fonctionnement (à reporter au B.P. 2017, ligne 002, report à nouveau créditeur)	145.923,67 €
Total	177.583,80 €.

o-O-o

N°2017/25**Objet : Compte Administratif 2016****Budget du service de l'eau.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame SALESSE Marie-Claudine, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur MEILHAC Sébastien, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **approuve le Compte Administratif 2016**, lequel peut se résumer ainsi :

Intitulés	Crédits votés	Réalisations annuelles	Reste à réaliser
Dépenses	304.962,00	75.760,27	0,00
Dép. de fonctionnement	172.781,00	61.441,21	
Dép. d'investissement	132.181,00	14.319,06	
Recettes	304.962,00	273.051,57	0,00
Résultat reporté fonct.	91.571,00	91.571,40	
Rec. de fonctionnement	81.210,00	84.523,69	
Rec. d'investissement	62.454,00	27.229,25	
Résultat reporté investiss	69.727,00	69.727,23	
Excédent de clôture		197.291,30	

o-O-o

N°2017/26**Objet : Affectation du résultat****Budget du Service de l'Eau.**

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur report (report à nouveau créditeur)	91.571,40 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	69.727,23 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2016 :

Solde d'exécution de l'exercice	12.910,19 €
Solde d'exécution cumulé	82.637,42 €

Restes à réaliser au 31.12.2016 :

Dépenses d'investissement	0,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Solde	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2016

Rappel du solde d'exécution cumulé	82.637,42 €
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement total	- €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	23.082,48 €
Résultat antérieur	91.571,40 €

Total à affecter 114.653,88 €

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION :

▪ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur B.P.2017)	-	€
▪ Reste sur excédent de fonctionnement (à reporter au B.P. 2017, ligne 002, report à nouveau créditeur)		114.653,88 €
Total		114.653,88 €.

o-O-o

N°2017/27

Objet : Compte Administratif 2016
Budget du service de l'assainissement.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame SALESSE Marie-Claudine, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur MEILHAC Sébastien, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **approuve le Compte Administratif 2016**, lequel peut se résumer ainsi :

Intitulés	Crédits votés	Réalisations annuelles	Reste à réaliser
Dépenses	121.652,00	36.535,05	82,00
Dép. de fonctionnement	58.090,00	22.877,29	
Dép. d'investissement	63.562,00	13.657,76	82,00
Recettes	121.652,00	120.079,17	0,00
Résultat reporté fonct.	28.097,00	28.096,83	
Rec. de fonctionnement	29.993,00	28.420,85	
Rec. d'investissement	12.341,00	12.340,51	
Résultat reporté investiss	51.221,00	51.220,98	
Déficit de clôture			82,00
Excédent de clôture		83.544,12	

o-O-o

N°2017/28

Objet : Affectation du résultat
Budget du Service de l'Assainissement.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur report (report à nouveau créditeur)	28.096,83 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	51.220,98 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2016 :

Solde d'exécution de l'exercice	- 1.317,25 €
Solde d'exécution cumulé	49.903,73 €

Restes à réaliser au 31.12.2016 :

Dépenses d'investissement	- 82,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Solde	- 82,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2016

Rappel du solde d'exécution cumulé	49.903,73 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 82,00 €

Besoin de financement total

- €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	5.543,56 €
Résultat antérieur	28.096,83 €

Total à affecter**33.640,39 €**

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION :

▪ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur B.P.2017)	-	€
▪ Reste sur excédent de fonctionnement (à reporter au B.P. 2017, ligne 002, report à nouveau créditeur)		33.640,39 €
Total		33.640,39 €.

o-O-o

N°2017/29

**Objet : Compte Administratif 2016
Budget du Lotissement.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame SALESSE Marie-Claudine, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur MEILHAC Sébastien, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **approuve le Compte Administratif 2016**, lequel peut se résumer ainsi :

Intitulés	Crédits votés	Réalisations annuelles	Reste à réaliser
Dépenses			
Dép. de fonctionnement	183.856,00	107.898,66	
Dép. d'investissement	135.675,00	117.432,96	
Résultat reporté investiss	25.759,00	25.758,27	
Recettes			
Rec. de fonctionnement	183.856,00	107.898,66	
Rec. d'investissement	161.434,00	103.718,80	
Déficit de clôture		39.472,43	

o-O-o

N°2017/30

**Objet : Affectation du résultat
Budget du Lotissement**

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur report (report à nouveau créditeur)	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 25.758,27 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2016 :

Solde d'exécution de l'exercice	- 13.714,16 €
Solde d'exécution cumulé	- 39.472,43 €

Restes à réaliser au 31.12.2016 :

Dépenses d'investissement	0,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Solde	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2016

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 39.472,43 €
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement total	- 39.472,43 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur	0,00 €

Total à affecter **0,00 €**

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :**AFFECTATION :**

▪ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur B.P.2017)	0,00 €
▪ Reste sur excédent de fonctionnement (à reporter au B.P. 2017, ligne 002, report à nouveau créditeur)	0,00 €
Total	0,00 €.

o-O-o**Objet : Discussion budgétaire.**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le même constat récurrent d'année en année : l'augmentation des charges (service urbanisme porté par la Communauté de Communes à partir du 1^{er} mai, FPIC,...) et la réduction des recettes (dotations en baisse,...).

Concernant le programme voirie, M. le Maire indique que le Conseil Départemental a décidé (confirmation en mai 2017) de différencier les projets Voirie des projets Dénomination & numérotation ce qui va permettre un financement de chaque programme.

Il présente un nouveau devis pour la mise en place d'une alarme aux vestiaires du stade égal à 1.276 € HT. A la question de Madame Janine Poujade sur l'éventuelle participation financière de l'association de foot, M. le Maire pense que cette proposition est toujours d'actualité : il proposera à M. le Président de l'USFV une diminution de subvention (sur la participation communale sur le cachet de l'orchestre des festivités de juillet, par exemple). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord de principe.

M. le Maire présente plusieurs devis :

- ✓ pour la fermeture (piquets et grillage) entre le terrain des logements de l'ancien presbytère et le petit jardin public : devis égal à 120 € TTC,
- ✓ pour la réfection d'une partie de toiture du garage attenant aux logements de l'ancien presbytère, estimée 2.040 € TTC (à inscrire au budget 2018),
- ✓ pour la sauvegarde informatique au niveau du secrétariat de mairie, un nouveau devis établi d'un montant de 259 € HT/poste,
- ✓ pour les nouveaux logiciels état civil & cimetière (725 € HT ; 870 € TTC).

Concernant le matériel de désherbage, une réunion est prévue le 6 avril avec les services de FREDON LIMOUSIN pour faire le point sur le diagnostic établi en 2012. Il est nécessaire de prévoir l'achat d'un désherbeur thermique pour le début d'année 2018.

Des travaux doivent être réalisés à la salle polyvalente : installation de serrures sur les placards de rangement (à côté de la scène et dans la remise) et modification de l'alarme dans les sanitaires.

M. le Maire donne lecture des différents investissements envisagés pour le budget de l'exercice 2017. M. Luc Gardarin demande que soient inscrites les illuminations de Noël (un investissement important a été fait pour, désormais, aucune utilisation) : M. le Maire regrette cette situation mais il est nécessaire de faire des choix budgétaires (devis de réparation des illuminations très élevé). M. le Maire indique que la prochaine séance du conseil sera le 13 ou le 14 avril.

Concernant le coût des ordures ménagères, pour l'exercice 2016, la commune a pris en charge par le biais du budget principal, 2% de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), taxe prélevée aux contribuables, soit environ 700 €. Du fait du transfert de compétence à la communauté de communes, la commune ne peut plus faire perdurer cette participation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme, conformément à sa décision de départ qui visait à ramener ce pourcentage de participation à zéro, que la participation communale sur le coût des ordures sera nulle à compter de l'exercice 2017.

o-O-o**Objet : Questions diverses.**

M. le Maire rappelle qu'un enduro moto doit, en principe, emprunter le territoire communal à la fin du mois d'août 2017. Monsieur Michel FARGES fait le résumé de son entrevue avec un des organisateurs : 6 jours de compétition en Corrèze avec 6 circuits au départ

de Brive avec 2 parcours possibles au niveau de Roche de Vic (vers Chantarel, non envisagé pour l'instant).

M. le Maire indique que, suite à l'avis du Comité Médical, l'agent de maîtrise est placé en congé longue maladie.

L'association des Maires de la Corrèze, en partenariat avec EDF, convie les élus à une rencontre d'information le vendredi 31 mars 2017 à 9 h.15 à Tulle, pour appréhender au mieux les différents sujets énergétiques.

M. le Maire indique qu'un dossier d'information présentant le détail des modifications d'une antenne-relais existante au Madelbos est consultable en mairie.

M. le Maire indique que le projet « Balades en Corrèze » prévu le 5 août sur le territoire communal est en cours d'élaboration : la prochaine étape étant la délimitation du circuit (entre 8 et 10 km). De ce fait, il souhaite organiser assez rapidement une réunion : MM. Christian Rigal et Luc Gardarin sont volontaires pour contribuer au bon déroulement de cette journée.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il rencontre quelques difficultés avec les membres d'une association qui utilisent la salle gracieusement. L'agent en charge du nettoyage est obligé de faire des reprises de ménage non prévues dans le cadre de son emploi mais à charge de l'association utilisatrice. M. le Maire indique que plusieurs avertissements ont été adressés à l'association et, qu'au prochain constat négatif, la salle polyvalente sera confisquée pour une période donnée.

M. Christian Rigal détaille le travail effectué par la Commission Communication de Xaintrie Val'Dordogne (discussions sur le futur logo de la communauté de communes, sur la réalisation de 3 (voire 4) magazines par an, sur le flochage des véhicules et du bâtiment. La prochaine réunion de cette commission est prévue le 10 avril.

o-O-o

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

o-O-o

Le Maire :

Le Secrétaire :

Les Conseillers :